

AVIS AUX CHARGEURS N°01/PCA/DFAC/2013

Conformément aux recommandations de l'Atelier National « Doing Business » du 08 mars 2013, il est porté à la connaissance des chargeurs qu'en vue d'assurer une efficacité accrue de l'anticipation des procédures de dédouanement des marchandises, la mesure exceptionnelle autorisant l'établissement des Bordereaux de Suivi des Cargaisons (BSC) à l'arrivée dans les ports ivoiriens est supprimée.

Dorénavant, tous les BSC doivent impérativement être établis dans le pays de provenance des marchandises importées ou celui de l'exportateur à partir du site web **www.oic.ci**.

Les services de la Direction du Fret et de l'Assistance aux Chargeurs (DFAC de l'OIC) se tiennent à la disposition des chargeurs pour toute information souhaitée.

Cette mesure prend effet à compter du **25 mars 2013**

Fait à Abidjan, le 11 Mars 2013

Le Président Directeur Général



Fako KONE

Contact de la DFAC

ctbsc@oic.ci

21-34-10-65/21-25-12-87/21-25-87-04

21-25-86-84/05-83-00-42